



Compte rendu

Comité Directeur du 01 septembre 2018

A Besançon

Besançon, le 01 septembre 2018

Présents : Jean-François CONTANT, Laurent PERRARD, Michel BRENNER, Christophe BARRAUX, Jean-Pierre BELUARDO, Sébastien BONJOUR, Brigitte BORDET, Henri BOURCET, Jean-Louis DELORME, Didier FOULONT, Jean-Paul GOYARD, Nicolas JOLY, Marie-Geneviève LASSERRE, Daniel LAURENCE, Philippe LEGER, Stéphane MAGNAT, Claude MAGRIN, Roland MANTAUX, Laurence MATHEY, Magali MONNOT, Thierry PETAMENT, Alain PIGUET, Joël TOMAKPLECONOU, Nathalie VION

Excusés : Frédéric CHAGUE, Marc CHARPENTIER, Isabelle CORNU, Christophe DELGRANDE, Michel GELOT, Yves GUILLEMIN, Alain GUSCHING, Johann JANES, Philippe LEDOUX, Jacques MALON, Jean PASQUEREAU, Françoise PIC, Christian POULALIER, Gérard QUATREPOINT, Jean-Paul RENARD, Marie-Laure YVRANDE

Invités : Félix JOLIVET, Jasmina MARKOVIC, Jordan ROUX

1) Ouverture

Le Président ouvre la séance à 10h15 et souhaite la bienvenue aux membres assistant à leur premier Comité Directeur.

A noter qu'il s'agit du premier Comité Directeur de la Ligue depuis la prise de fonction opérationnelle au 1^{er} juillet 2018 et que la Ligue est en conformité avec les règlements et lois la concernant.

L'organisation générale accuse un léger retard sur les rassemblements des Présidents de Commissions. La date sera donnée lors du déroulement de l'ordre du jour.

Nous avons la tristesse d'avoir perdu Pierre CAMOU, ancien Président de notre Fédération, qui a visité la Bourgogne Franche-Comté à de multiples reprises.

Le Président évoque également le décès de Louis FAJROWSKI, jeune joueur d'Aurillac, et celui de Maxime TOURNIER, 25 ans joueur de 14US Dôle.

Le Comité Directeur observe une minute de silence en mémoire de ces personnes.

Le Président note que notre sport est en difficulté quant au nombre de ses licenciés ; les causes sont multiples et parfois extérieures à l'ovalie (succès de l'équipe de France de football). Il faudra que le monde du rugby redouble d'effort pour le développement de notre sport.

Ces préliminaires achevés le Comité Directeur passe à l'ordre du jour.

2) Validation du compte rendu du Comité Directeur précédent

Le compte rendu du Comité Directeur du 5 mai 2018 est validé à l'unanimité.



3) Règlement financier

Un certain nombre d'objections se sont fait jour suite à la diffusion du règlement financier ; afin d'éclaircir la situation le Président précise les éléments du contexte qui ont conduits à la rédaction dudit règlement sous la forme proposée :

- si la Ligue n'a pas pour fonction de générer des bénéfices, elle n'est pas là pour financer les dettes des clubs or ces dettes ont tendance à subsister et toujours dans les mêmes associations (pour rappel le montant était de 450 000€ il y a 12 ans en Bourgogne, de 300 000€ au 30 juin 2018 en Bourgogne Franche-Comté)
- il est du devoir de la Ligue de veiller à la bonne santé financière de ses adhérents et cette bonne santé passe par des finances saines et équilibrées
- la FFR impute la créance des licences à la Ligue mais celle-ci n'a pas les moyens d'absorber cette créance, il est donc vital que les clubs s'acquittent de leurs dettes

Pour ces raisons il a été proposé aux clubs de payer leurs licences par 10 prélèvement mensuel dont le montant correspondrait au 10^{ème} du montant des licences de la saison précédente.

Sur la forme, le Président rappelle également le contexte administratif du début de saison :

- le règlement doit être proposé à l'Assemblée Générale de la Ligue pour entrer en vigueur lors de la saison suivante, la situation en 2018 était particulière puisque l'Assemblée Générale du 26 mai 2018 créait la Ligue et que celle-ci n'entrait en fonction que le 1^{er} juillet 2018. Il n'était donc pas possible de respecter l'enchaînement normal de la procédure
- il aurait semblé exagéré de re-convoquer une Assemblée Générale exclusivement pour l'approbation du règlement financier
- la Franche-Comté et la Bourgogne travaillent ensemble depuis 12 ans, la solution du prélèvement avait été évoquée a de nombreuses reprises en Bourgogne, elle était en vigueur en Franche-Comté ; fusionner les règlements financiers des deux comités n'avait donc rien d'aberrant

Lors de la discussion qui s'ensuit les divers points suivants sont évoqués :

- une étude de la situation de chaque club devrait être faite au cas par cas car la structure de la dette des clubs est différente selon les situations. Par exemple, les clubs fédéraux voient leur dette s'amenuiser fortement grâce au remboursement par la FFR des kilomètres parcourus
- dans le même sens d'une étude au cas par cas, les critères d'évaluation des prélèvements devraient prendre en compte plus les mouvements habituels des comptes que le montant des licences
- quid du supplément appliqué par la Ligue sur le prix des licences? Il est précisé que la Ligue doit financer les structures telles que le CREF, ABCD XV, les structures d'entraînement, ... et rémunérer les CRT
- il est à noter que la proposition du prélèvement a fait réagir les clubs et en a amené beaucoup à s'interroger sur leur situation
- retour sur les modalités de création du règlement financier et sur son contenu : il est souhaité qu'il soit amendé de manière plus acceptable par tout le monde. L'attention est attirée sur le fait qu'un prélèvement est révocable pendant soixante jours
- le Président fait un point sur le fonctionnement qui a prévalu en Franche-Comté lors de dernières saisons et souligne les attitudes quelque peu équivoque de certains dirigeants
- il est souligné que les retards de transmission des comptes par la FFR ainsi que les difficultés à les comprendre n'arrangent pas les gestionnaires de club

Pour clore ce sujet, il est proposé que l'on persiste dans le système des prélèvements mais que les points suivants soient étudiés et modulés en fonction de la situation de chaque club :



1. Nombre de prélèvements
2. Montant des prélèvements
3. Date du 1^{er} prélèvement
4. Point sur la situation du compte club au 30 juin
5. Possibilité d'adapter les prélèvements en cas de situation exceptionnelle

Le Comité Directeur approuve cette proposition et demande la réécriture du règlement financier en ce sens

Le règlement financier devant être modifié, il est proposé d'y adjoindre un chapitre sur le défraiement des élus et bénévoles de la Ligue. Les conditions de ces défraiements seront les suivantes :

- Remboursement kilométrique à hauteur de 0.25€ /km
- Mise en œuvre de solutions économiques type co-voiturage
- Limitation du processus aux élus effectuant des déplacements réguliers pour des tâches précises et aux élus et bénévoles se déplaçant sur commission expresse du Président ou du Comité Directeur

Ces principes sont approuvés à l'unanimité du Comité Directeur.

Question : quel montant la Ligue demandera aux Comité Départementaux pour les déplacements des CRT dans leurs missions départementales. Réponse : 0.25€/km

4) Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté lors de la création de la Ligue devra être amendé pour correspondre aux besoins actuels, la nouvelle mouture ne peut être présentée ce jour car elle est en cours d'étude et sera proposé au prochain Comité Directeur.

Les Règlements Intérieurs des ex Comités seront refondus et adjoints en annexe du règlement intérieur.

5) Demandes de dérogation pour les clubs régionaux

Les clubs suivants ont demandé une dérogation :

1. AS Tournus
2. St Léger des vignes
3. Verdun sur le Doubs
4. Montchanin
5. RVPC

Le Président soumet l'accord de ces dérogations au vote du Comité Directeur (le choix d'un vote global est approuvé).

3 abstentions, 21 pour.

Les dérogations sont validées pour ces 5 clubs.

6) Commission COS (surveillance du suivi du POS)



La composition suivante est proposée pour cette Commission :

Charpentier Marc (Pdt)
Roux Jordan (salarié)
Jaunet Daniel (ASPC)
Juillet Gilbert 5 RC Sens)
Foulon Didier (Gazelles)
Brune Michel (US Arbois)
Pascoet Marine (O. de Besançon)
Royer Laurent (arbitre)

Ladite composition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur.

7) Présentation des orientations des compétitions

Une présentation générale sur la situation des projets de compétition est faite devant le Comité Directeur.
Aucune remarque n'est relevée.

8) Points sur les engagements jeunes et féminins

Un problème s'est fait jour au sujet des retours d'engagement. Les engagements féminins à X partiront aux clubs le 4 septembre.

Les Gazelles ont engagé une équipe féminine à XV en U18, nous sommes en attente du retour FFR pour les + de 18 ans.

9) Présentation du règlement sportif

Le règlement sportif est présenté avec un point sur les questions dont la FFR a demandé une précision.
Ce règlement est validé à l'unanimité par le Comité Directeur.

10) Fonctionnement et organisation général de la Ligue

Le Président réaffirme que la Maison Des Territoires peut être le lieu de vie des Comités Départementaux de Franche-Comté.

La fusion amène une évolution de fonctionnement pour les salariés administratifs. La répartition des tâches entre les salariés a été étudiée, chaque salarié sera référent dans un certain nombre de domaines toutefois chaque salarié devra également être polyvalent et en mesure de répondre aux questions posées par les usagers de la Ligue.

11) Point sur les affiliations

Le travail avance du côté des clubs et de la Ligue. 3400 affiliations faites à ce jour. Les affiliations des clubs engagés en brassage jeunes National/ligue 1 sont encore trop justes.

12) Communication



Le secrétaire général présente un projet de standard unique pour les 2 sites et la mise en place d'un calendrier de permanence téléphonique par les salariés.

Site internet : à Marseille, en février 2018, la FFR a annoncé la mise en place d'un site commun en place pour octobre 2018. Nous n'avons donc pas fait évoluer notre site. Des précisions seront demandées lors de la réunion des secrétaires généraux du 4 et 5 septembre 2018. Le Président souhaite connaître les retombées marketings et financières pour la ligue si le site fédéral est rendu obligatoire.

13) Commissions de la Ligue

Le Bureau Directeur souhaite mettre en place une méthodologie de fonctionnement des commissions. Il est proposé un séminaire des Présidents de commission, à Beaune, le 15 septembre 2018. Les convocations des Présidents de commission partiront début de semaine prochaine.

14) Répartition des ballons FFR taille 3 auprès des CD

Jordan ROUX, directeur sportif, explique la méthode qui a gouverné à la répartition des 118 ballons taille 3 attribués par la FFR pour les EDR.

Ces ballons ont été répartis comme suit en fonction des effectifs sur les CD :

- CD21 : 34 ballons
- CD25 : 12 ballons
- CD39 : 17 ballons
- CD58 : 11 ballons
- CD70 : 3 ballons
- CD71 : 38 ballons
- CD89 : 11 ballons
- CD90 : 2 ballons

15) Prochain Comité Directeur

Proposition pour le vendredi soir 26 octobre 2018 à 19H00 à Beaune.

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôt le Comité Directeur à 13H01.

Laurent PERRARD

Jean-François CONTANT

Secrétaire Général

Président